

Circuit du Médicament et prise en charge médicamenteuse dans les établissements de santé

CONTEXTE

La question du circuit du médicament, et plus particulièrement la sécurisation de l'administration de ceux-ci, répond à une saisine de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) de juin 2009 via l'HAS (Haute Autorité de Santé). Dans ce sens, l'arrêté du 6 avril 2011 légifère cette sécurisation du circuit du médicament et signifie dans l'article 7, les différents niveaux de responsabilité, les délégations à respecter à toutes les étapes du processus ainsi que l'importance de la mise en place de formations spécifiques sur cette thématique dans l'objectif de lutter contre les événements indésirables associés aux soins.

OBJECTIFS ET PRE REQUIS

Objectifs généraux :

Sécuriser le circuit du médicament en engageant une démarche qualité personnalisée et de réduire l'iatrogénie médicamenteuse évitable en établissement hospitalier, enjeu majeur de Santé Publique, par des pratiques professionnelles adaptées.

Objectifs spécifiques :

- Clarifier la réglementation du circuit du médicament et les rôles de chacun en établissement hospitalier
- Définir le circuit du médicament dans sa totalité : processus et sous processus
- Acquérir des connaissances sur les médicaments indispensables à une mise en pratique en situation
- Transmettre des conseils d'éducation thérapeutique aux équipes

Pré requis : aucun

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Professionnels de santé (infirmiers, puéricultrices, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, préparateurs en pharmacie...) travaillant en équipe sur le circuit du médicament, en établissement hospitalier selon la Loi HPST

CONCEPTEUR FORMATEUR

Pharmacienne

METHODE – MOYEN METHODOLOGIQUE

Méthode démonstrative et interactive.

Mode d'Exercice du Participant : Formation présentielle

Un support de formation est remis à chaque participant



Circuit du Médicament et prise en charge médicamenteuse dans les établissements de santé

CONTENU

Notion de Qualité

Législation du circuit du médicament en établissement HOSPITALIER

Processus et sous processus du circuit du médicament :

Processus de Prescription et de Dispensation

Processus d'Administration et de suivi des patients

– Pharmacovigilance

– Ré évaluation des traitements

– Iatrogénie médicamenteuse évitable

– Signalement des événements indésirables associés aux soins

– Erreurs médicamenteuses

– Education thérapeutique des équipes et des patients

MODALITE D'EVALUATION

Au début de la formation, un recueil des attentes des participants sera réalisé ainsi qu'une évaluation des acquis en début de formation.

A l'issue de la formation, une évaluation des acquis de la formation (Article L.6353-1 du Code Du Travail) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

